



## INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

SEPTEMBRE 2017

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

### Séance du 4 septembre 2017

Administration	La Municipalité a fêté les 90 ans de Mme Blulette Pilliard
Finances	La Municipalité adopte le préavis n° 2017/06, arrêté d'imposition 2018, en maintenant le taux à 78
Constructions Parcelle n° 486	La Municipalité dépose à l'enquête publique du 9 septembre au 8 octobre 2017, l'agrandissement de l'appartement du bâtiment ECA n° 292.
Affaires sociales	Le Service des communes et du logement informe de l'approbation en date du 23 août 2017 par le Conseil d'Etat, des statuts de l'Association régionale d'action sociale de la Broye-Vully (ARAS).
Transports	L'Office fédéral des transports annonce sa décision positive sur les noms des arrêts des bus de CarPostal SA, soit pour Vulliens : Vulliens village et Vulliens Le Corria.
Forêts	La Municipalité adopte les préavis 2017/07 pour la levée d'opposition et 2017/07bis concernant le plan des arbres protégés et son règlement
Plan des arbres	La Municipalité prend acte de l'abattage d'un sapin bleu non protégé sur la parcelle n° 8.

### Séance du 11 septembre 2017

Transports	La Municipalité adopte le préavis n° 2017/05 relatif à la demande de crédit de CHF 383'000.00 TTC pour la construction d'une place de rebroussement et d'arrêt des bus devant le collège et de deux arrêts des bus sur la route du Borgeau.
Eau	La Municipalité annonce une coupure d'eau pour la journée du 12 septembre 2017 permettant le branchement sur la nouvelle conduite installée dans la fouille du centre du village.
Eclairage public	La Municipalité adjuge la pose d'un câble d'éclairage public dans la fouille le long du chemin Bourg-Dessus.

### Séance du 25 septembre 2017

Routes / transports	La Municipalité adjuge les travaux d'aménagement de la place de rebroussement et d'arrêt des bus devant le collège, sous réserve de l'adoption du préavis par le Conseil général du 12 octobre 2017
Plan des arbres	La Municipalité a pris acte de l'abattage d'une dizaine de sapins et d'une biolle, non protégés sur la parcelle n° 23.
Eau	La Municipalité prend acte des analyses d'eau effectuées par le SCAV dont la conformité aux normes permet la mise en eau de la nouvelle conduite de la route du Village.
Chapelle	L'ECA a pris en charge les frais de remise en état de la sonnerie de la cloche suite à la foudre du 27 juin 2017
Esserts	Une délégation de 3 membres de la Municipalité a procédé à la distribution des esserts communaux remis pour la fin de l'année.
Constructions Parcelle n+ 59	La Municipalité dispense de l'enquête publique l'installation d'une cabane à outils
Constructions Parcelle n° 504	La Municipalité dispense de l'enquête publique la mise en conformité d'une séparation entre les 2 villas.